

*Nous, le Landammann et le Conseil d'Etat
du Canton de St. Gall en Suisse.*

Dans l'intention de régler d'une manière conforme aux intérêts réciproques les rapports concernant le cours des postes du Royaume de France au Canton de St. Gall, et du Canton de St. Gall au Royaume de France avons nommé à cet effet et nommons par les présentes notre Plénipotentiaire:

*Le Sieur Daniel Steirermann, Lieutenant-Colonel,
Membre du Conseil Souverain et Directeur général
des postes du Canton de St. Gall.*

Nous prions en conséquence Son Excellence Monsieur le Marquis de Vaudchier, Directeur de l'administration générale des postes du Royaume de France, de bien vouloir reconnaître en cette qualité le dit Chargé de pleins-pouvoirs et ajouter foi à tout ce qu'il sera dans le cas de traiter en notre nom et en celui du Canton qu'il est appelé à représenter.

En foi de quoi nous avons fait délivrer les présentes lettres de créance, munies du sceau du Conseil d'Etat et des signatures du Landammann en Charge et de notre premier Secrétaire d'Etat,

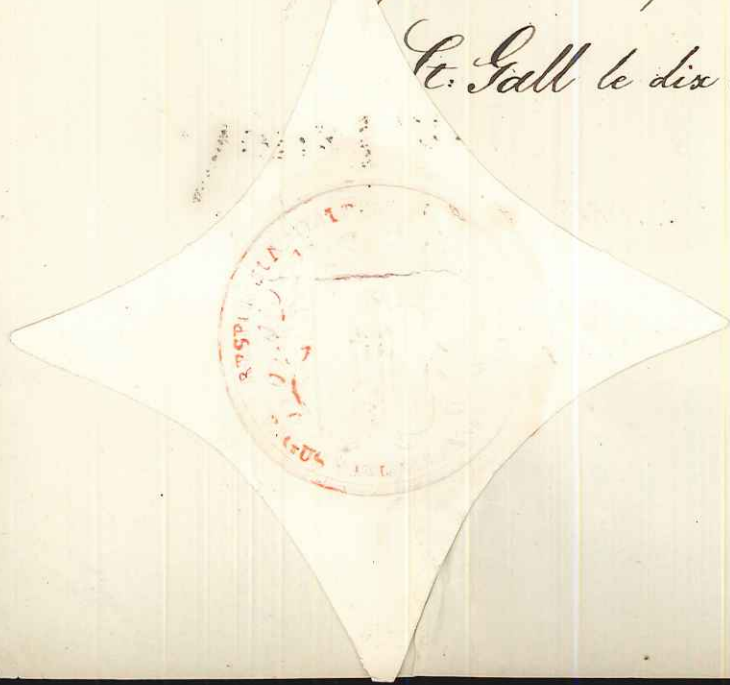
St. Gall le dix octobre mil huit cent vingt huit.

Le Landammann :

≡ Zollikofer

*Par le Conseil d'Etat
Le premier Secrétaire d'Etat :*

Baumgartner



Ms. Dubon



Ch. Landammann

Nous Landammann et Petit Conseil
du Canton de St Gall en Suisse

déclarons par les présentes :

que nous avons nommé et nommons Monsieur Joseph Hoffmann, Membre du Grand-Conseil et de l'administration générale des Postes St. Gallaises, — notre Envoyé près la Direction générale des postes royales de France pour régler d'un commun accord les rapports postaux, existants entre la France et le Canton de St. Gall et que nous l'avons muni de pleins-pouvoirs à cet effet.

Nous prions en conséquence Monsieur Leconte, président de la Direction générale des postes royales de France de vouloir bien reconnaître en cette qualité le dit Chargé de pleins-pouvoirs et d'ajouter foi à tout ce qu'il sera dans le cas de traiter en notre nom et en celui du Canton qu'il est appelé à représenter. —

En foi de quoi nous avons fait délivrer les présentes lettres de créance munies du sceau du Petit Conseil

et

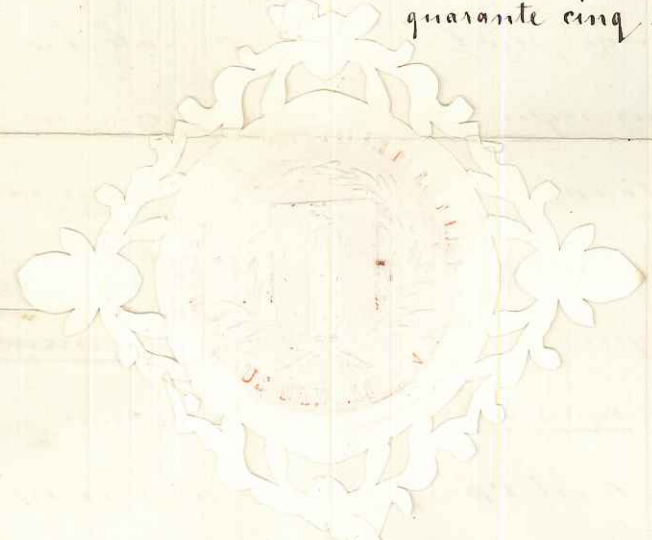


Le Petit Conseil

Grand Conseil

*et des signatures du Landammann en Charge et de notre
Secrétaire d'Etat.*

*À St-Gall, le vingt-trois Juin, mil-huit cent-
quarante cinq.*



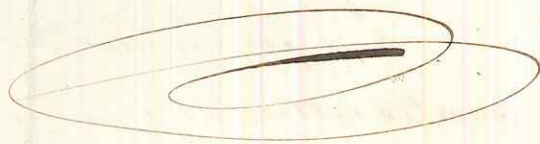
Le Landammann :

H. Hasler.

Au nom du Petit Conseil,

Le Secrétaire d'Etat :

Reiger





Lausanne, le 22 Nov. 1827.

LA REGIE DES POSTES ET MESSAGERIES
DU CANTON DE VAUD,

À la Direction Générale des postes à Paris

Messieurs.

Nous avons reçu la lettre que vous nous avez fait
l'honneur de nous écrire le 13 Courr., avec
un avis annonçant un départ mensuel &
régulier de paquebots pour la Vera Cruz
& de la Vera Cruz pour Bordeaux.

Nous nous empresserons de faire
connaître ce nouveau service par une insertion
officielle dans la quelle nous prendrons occasion
de rappeler les jours de départ des
paquebots du Havre pour New-York.

En vous remerciant de cette obligeante
communication qui peut avoir une grande
utilité pour les personnes de notre Canton
qui ont des parents ou d'autres correspondans
en Amérique, nous vous prions
Messieurs, de croire que nous ne négligerons
à notre tour aucune occasion de vous
être agréables, et de faire ce que

Dependra de nous, dans l'intérêt de
nos relations avec la France, et en
particulier avec votre administration.

Nous avons l'honneur d'être
avec la considération la plus distinguée

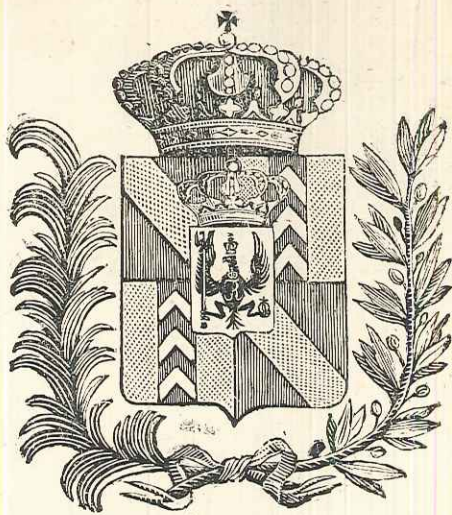
Messieurs,

Vos très humbles & très obéissants
serviteurs,

Pour la Régie.
L'Intendant & le Vice-Président
L. Chatelaines

Secrétaire
E. Dupuy.

P. J. Nous profitons de cette occasion pour
avoir l'honneur de vous transmettre deux
exemplaires du Tableau de notre Service,
pensant qu'il ne sera pas sans intérêt
pour vous, notamment à l'égard de
la correspondance sur l'Italie, par
le Cimphe.



Nous le Président et les Membres de
la Commission des Postes de la Principauté et Canton de Neuchâtel
et Valangin en Suisse.

Savoir faisons, que dans le but de mettre fin au
mode d'affranchissement forcé, en usage depuis plusieurs années
pour la remise de la correspondance à Pontarlier, et sur l'invitation
qui Nous a été adressée par Monsieur le Marquis de Vauchier,
Directeur Général des Postes de France, aux fins d'entrer en
négociation à ce sujet, Nous avons chargé le Sieur Louis
Jeanrenaud, Directeur des Postes de cette Principauté, de se rendre à
Paris, pour traiter cette affaire; lui donnant à cet égard, les pleins
pouvoirs nécessaires, et l'autorisant, sans notre ratification, à conclure le
traité qui paraîtra le plus avantageux au bien du public et aux
administrations respectives. En foi de quoi Nous avons signé les présentes
auxquelles Nous avons fait apposer le Sceau de la Chancellerie de
cet Etat. — Donné au Château de Neuchâtel le vingt-quatre
May mil-huit cent vingt huit.

Au nom de la Commission des Postes,



Son Président,
Tribolet Hardy